

POUR DEVENIR CANDIDAT (E) FO, VÉRIFIEZ QUE VOUS ÊTES SALARIÉ DE L'UNE DE CES ACTIVITÉS ET ACTIF COTISANT MSA:

Collège des salariés de la production agricole (3A):

- Exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient (fruits et légumes, céréales, animaux, lin...) IDCC 7024
- Exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- Établissements de travaux agricoles (ETAR) moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes. IDCC 7024
- Établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretiens d'espaces verts IDCC 7018
- Structure d'accueil touristique basée sur l'exploitation agricole (gîtes ruraux, accueil d'enfants...)
- Entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture...) IDCC 1113 et IDCC 172
- Office National des Forêts IDCC 1113 et IDCC 172
- Établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils sont rattachés à régime de protection sociale agricole (MSA) IDCC 7019
- Gardes-chasses, garde-pêches, gardes forestiers; IDCC 7015
- Groupements d'employeurs et service de remplacement IDCC 7024
- Accoupage IDCC 7009
- Fédérations de chasse IDCC 2507
- Parcs zoologiques IDCC 7024 et 7017
- Centres équestres IDCC 7012
- Champignonnières IDCC 7024
- Viticulture
- Marins et pêcheurs s'ils sont rattachés à un régime de protections sociales agricole
- Les jardiniers, jardiniers garde de propriété
- Salariés d'une ferme expérimentale dans un lycée agricole par exemple

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ SANS PLUS TARDER:



Richard ROZE - 06 84 99 59 31 - richard.roze@fgta-fo.org

ÉLECTIONS JANVIER 2025

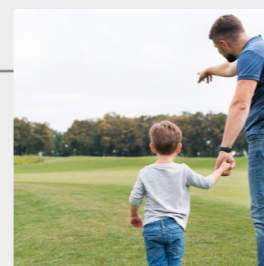


CHAMBRES D'AGRICULTURE

Collège 3A



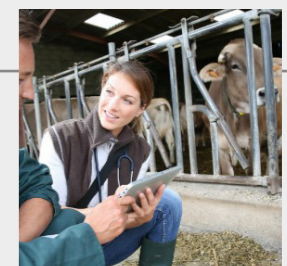
DEVENEZ CANDIDAT ET FAITES VALOIR VOS DROITS



Qu'est-ce qu'une chambre d'agriculture



Dates des élections et conditions pour devenir candidat FO



Trouver des candidats: liste avec tous les secteurs



PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN: devenez candidat(e) **FO**

Début 2025 auront lieu les élections dans les Chambres d'agriculture. Défenseur historique des salariés, il est indispensable que FO y soit fortement représenté afin de pouvoir continuer à porter les revendications des salariés. Parce que vous, salariés du secteur agricole, savez mieux que quiconque quels sont vos besoins et vos priorités, nous vous invitons à présenter votre candidature sous la bannière de FO aux prochaines élections.

2025 : UN ENJEU MAJEUR POUR LES SALARIÉS

Les chambres d'agriculture sont des organes consulaires.

Ces élections servent au calcul de la représentativité des organisations syndicales.

Plus que jamais FO doit sortir renforcé de ces élections afin que nos représentants puissent négocier sur les territoires et nationalement vos CCN, les salaires, les conditions de travail, les prestations de

santé et prévoyance, les œuvres sociales... Dans celles-ci, les élus FO ont une mission : faire remonter les revendications des salariés et défendre les intérêts. Cette mission est d'autant plus nécessaire dans un contexte de crise comme celle qui frappe le secteur agricole.

FO : UN SYNDICAT HISTORIQUEMENT ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES SALARIÉS

FO a bâti sa réputation sur son indépendance politique qui lui donne une totale liberté d'action. Fidèle à ses valeurs solidaires, elle est engagée de longue date aux côtés des salariés du secteur agricole. Sa pugnacité en matière de négociation lui a permis de signer de nombreux accords notamment en matière de Prévoyance, de Pouvoir d'achat et d'Aide sociale.



QUELLES CONDITIONS POUR DEVENIR CANDIDAT (E) **FO** ?

Pour être candidat(e), il suffit :

- d'avoir 18 ans accomplis la veille du jour du scrutin,
- actif cotisant MSA
- d'être en activité,
- de jouir de ses droits civils et politiques,
- d'être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne.

et de fournir :

- un engagement de candidature,
- une pièce d'identité en cours de validité,
- le document CERFA dûment rempli.

La durée du mandat d'élu des Chambres d'agriculture est de 6 ans.

Élections 2025 : nous avons besoin de vous !

En 2025, les Chambres d'agriculture élisent leurs représentants. Devenez

candidat FO pour défendre vos intérêts et ceux de tous les salariés du secteur agricole.

Faire gagner **FO**, c'est :

- Augmenter le pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole,
- Améliorer les conditions du travail,
- Faire évoluer les conventions collectives et la protection sociale,
- Militer pour un meilleur partage de la valeur ajoutée du secteur agricole
- Une agriculture respectueuse de l'environnement afin de préserver la santé des salariés.



FAITES VALOIR VOS DROITS : **PORTEZ LES COULEURS DE FO EN 2025 !**